

## CREDIT SUPPLEMENTAIRE SOUTIEN AUX ENTREPRISES COVID-19

Nous l'avons dit dans notre positionnement sur le budget de l'Etat : nous sommes devant un défi majeur, je dirais même vital, qui exige que nous fournissions à notre économie le soutien financier dont elle a besoin. Combien d'entreprises, combien de commerces aujourd'hui dans l'impasse, lourdement handicapés qu'ils sont par la crise sanitaire, crise qui empêche le travail, gonfle le chômage, instaure l'instabilité et insinue le doute, pour ne pas dire la dépression ?

Face à cela, nous devons agir, et nous remercions le Gouvernement de nous proposer l'octroi d'une nouvelle aide à l'économie jurassienne. Le groupe socialiste approuvera le crédit supplémentaire de 15 millions au Service de l'économie et de l'emploi destiné au soutien des entreprises jurassiennes.

Si nous prenons la peine de monter à la tribune au sujet de ce soutien, c'est aussi pour dire que notre accord est assorti des réserves exprimées devant la Commission de gestion et des finances.

Nous avons insisté en commission sur les critères fixés pour l'obtention de l'aide financière dans un contexte où le taux de chômage est passé de 3,9% à 5,2% en octobre. Aujourd'hui, plus de 650 entreprises sont autorisées à recourir au chômage partiel si nécessaire, alors qu'elles étaient 16 en février 2020. Environ 10'000 travailleurs sont concernés, ce qui représente près de 25% des emplois dans notre canton.

Ces chiffres appellent à la plus grande rigueur dans l'attribution des aides financières. Nous avons dit à quel point nous redoutons qu'un soutien financier soit octroyé à des entreprises qui ne le méritent pas, soit qu'elles se trouvent dans l'illégalité en matière de respect des collectives de travail, soit qu'elles ont choisi la facilité de ne prendre aucune mesure apte à atténuer le choc d'une perte financière conséquente, alors qu'elles le pouvaient. Nous avons également dit que les salariés étaient très insuffisamment pris en considération dans la présentation de la mesure gouvernementale. Il n'est jamais fait allusion, par exemple, à leur formation ou aux mesures de chômage qui leur sont applicables, voire à de possibles compléments aux RHT.

Au-delà de cette remarque, fondamentale à nos yeux, il n'est pas non plus fait allusion à d'éventuels critères environnementaux ou sociaux pour l'obtention de l'aide. Verra-t-on, au moment de la décision, quelles entreprises pratiquent le dumping social ou le travail au noir, cette calamité estimée à plus d'un demi-milliard annuel soustrait à l'économie cantonale ?

Le Gouvernement nous dit que ces critères seront fixés dans son ordonnance en préparation. Au préalable, nous souhaitons que cela soit fait sous l'œil critique des partenaires sociaux. On nous a répondu qu'une telle procédure, outre qu'elle est de la seule compétence du gouvernement, était trop lourde et qu'elle entraverait l'octroi rapide de l'aide collectivement requise. Nous revenons à charge aujourd'hui pour demander qu'en l'absence d'une consultation préalable, une commission de suivi s'assure que rien d'indélicat ne sera toléré dans l'attribution de cette aide. Pour faciliter ce suivi sans constituer un obstacle inutile à la nécessité d'agir

rapidement en faveur de notre économie, le Gouvernement devrait accepter l'idée que la CGF soit mandatée pour ce travail.

C'est donc avec les réserves que je viens d'indiquer que le Groupe socialiste approuvera le crédit supplémentaire que le Gouvernement propose de destiner à l'économie jurassienne.